

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2065

21 octobre 2009

SOMMAIRE

Acronis Holding S.à r.l.	99119	Lehwood Holdings S.à. r.l.	99120
Alcion S. à r.l.	99078	Lehwood International Holdings S.à. r.l.	99120
Apax Boston B1 S.à r.l.	99101	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	99119
Astor Investments S.à r.l.	99117	Lymit Holdings S.à.r.l.	99114
Audit Value International S.A.	99115	Mavipa Holding S.A.	99119
Azelis S.A.	99099	Mediterrannée S.A.	99120
Bendis S.à r.l.	99120	mpool consulting S.à.r.l.	99111
Boston B1 S.à r.l.	99101	NABPP S.à r.l.	99106
B.S. Quartz Engineering S.A.	99112	Nitid S.à.r.l.	99116
Caballo S.A.	99118	Nomina S.A.	99074
CareFusion Luxembourg 501 S.à r.l.	99114	Nontag S.à.r.l.	99115
CareFusion Luxembourg 501 S.à r.l.	99117	Operations Technologies S.A.	99103
Catalyst Buyout I S.à r.l.	99109	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	99104
Credit Suisse Westferry Investments (Lu- xembourg) S.à.r.l.	99074	Pavix Holding S.A.	99119
DJ Investments S.A.	99079	Pilar Treasury S.à.r.l.	99105
Eagleprize S.à r.l.	99117	Rolinvest S.A.	99106
Eagleprize S.à r.l.	99117	S.E.I.I. Société Européenne d'Investisse- ment Immobilier S.A.	99103
Eaglestar Holdings S.à r.l.	99116	Socafam & Cie	99074
Eaglestar Holdings S.à r.l.	99116	Sofy S.à.r.l.	99118
Eaglestar Holdings S.à r.l.	99116	Spersal S.A.	99102
easycash S.à r.l.	99078	Timesavers s.à r.l.	99114
Eurowatt S.C.A.	99099	Topdanmark Holding S.A.	99078
Filti S.à.r.l.	99115	Topventures S.A.	99074
Hofaro S.A.	99108	Triphis S.à r.l.	99117
HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF	99102	Triphis S.à r.l.	99118
IGEFI Holdings S.à r.l.	99116	Ulysses Finance S.à r.l.	99098
IIB- Immobilien- und Industriebau A.G. ..	99109	Vespucci Sub Finance S.à r.l.	99118
IIB- Immobilien- und Industriebau A.G. ..	99114	Vipax Holding S.A.	99119
Indigo Capital IV S.à r.l.	99118	Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	99095
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent qua- rante-deuxième (342.) S.e.c.s.	99106	WKCS S.A.	99074
Inversiones Viso S.A.	99114	WP International II S.à r.l.	99098
La Haie Blanche S.A. Luxembourg	99113		
Legitech	99112		

Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127813/10.

(090153992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Référence de publication: 2009128118/14.

(090154395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

WKCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 115.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127750/10.

(090154167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Topventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.499.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Topventures S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128202/12.

(090154281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.082.124,47.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.023.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number fill 7925 ("CS KHR"), hereby represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24th, 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing persons, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and

(2) PM Leasing AB, a Swedish governed law entity having its registered office at c/o TMF Sweden AB, Solna Strandväg 78, 3 tr, 171 54 Solna and registered with the Swedish Companies Registration Office under number org. 556731-8323 ("PM Leasing"), hereby represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16th, 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing persons, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

CS KHR and PM Leasing are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders"

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 6 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1889 of 5 September 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.023 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have previously been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1712 of 4 September 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) so as to raise it from its present amount of one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-six Swedish krona (SEK 1,082,124.46) to one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-seven Swedish krona (SEK 1,082,124.47).

2 To issue one (1) new ordinary share with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

3 To accept subscription for this new ordinary share, together with payment of a share premium in a total amount of twelve million Swedish krona (SEK 12,000,000.-) by Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new ordinary share.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) so as to raise it from its present amount of one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-six Swedish krona (SEK 1,082,124.46) to one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-seven Swedish krona (SEK 1,082,124.47).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new ordinary share with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared CS KHR, above-named (the "Subscriber"), represented by Mr Nicolas Gauzes, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of the above mentioned proxy.

CS KHR represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new ordinary share with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), together with payment of a share premium in a total amount of twelve million Swedish krona (SEK 12,000,000.-) and to fully pay in cash for this new ordinary share.

The amount of twelve million point zero one Swedish krona (SEK 12,000,000.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new ordinary share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-seven Swedish krona (SEK 1,082,124.47) divided into one hundred four million nine hundred thirty-three thousand two hundred eighty-one (104,933,281) ordinary shares and three million two hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-six (3,279,166) class B shares with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

(1) Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-117925 et ayant un capital social de 12.525,- euros ("CS KHR"), ci-après représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 24 septembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant ainsi que le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement; et

(2) PM Leasing AB, une société régie par les lois de Suède ayant son siège sociale à c/o TMF Sweden AB, Solna Strandväg 78, 3 tr, 171 54 Solna et immatriculée avec le registre des Sociétés Suédoises sous le numéro org. 556731-8323 ("PM Leasing"), ci-après représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 16 septembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant ainsi que le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

CS KHR et PM Leasing étant ci-après collectivement appelés les "Associés".

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de la société Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1889 du 5 septembre 2007 et immatriculée avec le registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-130023 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1712 du 4 septembre 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) pour le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-six couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,46) à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-sept couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,47).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale ordinaire, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions de couronnes Suédoises (SEK 12.000.000,-) par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale en numéraire en ce qui concerne cette nouvelle part sociale ordinaire.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) pour le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-six couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,46) à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-sept couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,47).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales ordinaires existantes.

Souscription - Paiement

A comparu CS KHR susnommé (le "Souscripteur"), représenté par Monsieur Nicolas Gauzès, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration telle que susmentionnée.

CS KHR représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01), ensemble avec un paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions de couronnes Suédoises (SEK 12.000.000,-) et acceptation de la libération intégrale en numéraire en ce qui concerne cette nouvelle part sociale ordinaire.

Le montant de douze millions virgule zéro une couronnes Suédoises (SEK 12.000.000,01) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la dite souscription ainsi que le dit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale ordinaire conformément à la souscription telle que ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. Ledit alinéa sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-sept couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,47) divisé en cent quatre millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-une (104.933.281) parts sociales ordinaires et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-six (3.279.166) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2009. LAC/2009/40264. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (Signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009128629/170.

(090154776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 décembre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Monsieur Kristian Kristensen, demeurant à 1a, rue du Nord, 2229 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 avril 2009

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Kristian Kristensen comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Keld Boeck, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2008.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Poul Almlund et Monsieur Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale ordinaire a élu Deloitte S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Topdanmark Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128564/22.

(090154716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.066.

Transfert de part

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 24 septembre 2009 que WP IX LuxCo II S.à r.l. a transféré 1 (une) part sociale B qu'elle détenait dans la Société à:

- easycash S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B118.066, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP IX LuxCo I S.à r.l.	1 part sociale A
	103.999 parts sociales B
easycash Management-Beteiligungs-GmbH & Co. KG	16.000 parts sociales B
easycash S.à r.l.	1 part sociale B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

EASYCASH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009128557/23.

(090154915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Alcion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.402.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Alcion S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009128627/15.

(090154704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

DJ Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.440.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) David Henderson-Stewart, born on February 1, 1973, in Wellington, New-Zeland, bearer of passport number 704991565, issued by the United-Kingdom on May 5, 2004, residing at 23, building 1, Bolshaya Dmitrovka Street, 1250009, Moscow, Russian Federation, duly represented by M. Jean-Cedric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2009 in Moscow (Russian Federation); and

2) Jacques Graf von Polier, born on September 5, 1974, in Suresnes, France, bearer of passport number C4W9NF9MX, issued by the German Embassy in Moscow on February 5, 2009, residing at 30, building 7, apartment 4, Petrovka Street, 127006, Moscow, Russian Federation, duly represented by M. Jean-Cédric Charles, aforementioned, by virtue of a proxy given on 30 September 2009 in Moscow (Russian Federation).

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "DJ Investments S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares divided into three thousand one hundred (3,100) Class A Shares, three thousand one hundred (3,100) Class B Shares, three thousand one hundred (3,100) Class C Shares, three thousand one hundred (3,100) Class D Shares, three thousand one hundred (3,100) Class E Shares, three thousand one hundred (3,100) Class F Shares, three thousand one hundred (3,100) Class G Shares, three thousand one hundred (3,100) Class H Shares, three thousand one hundred (3,100) Class I Shares and three thousand one hundred (3,100) Class J Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Classes of Shares" and each individually a "Class of Shares").

5.1.2 The shares of the Company have equal rights irrelevant of the Class of Shares they belong to, except otherwise provided in any agreement entered by and between the shareholders and the Company.

5.1.3 Under the terms, and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the board of directors in article 5.2 of these articles of association (the "Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.5 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty millions Euro (EUR 50,000,000) having a par value of one Euro (EUR 1) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares within one or several Classes of shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, except otherwise provided in any agreement entered by and between the shareholders and the Company..

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the Class of Shares to which such shares belong, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of

directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fourth Thursday of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association.

12.1 Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.2 Where an amendment to the articles of association is such as to change the respective rights of a Class of Shares, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and by the special meeting of shareholders attended by the holders of Shares of the relevant Class of Shares.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management**Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of com-

munication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. 20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply. 23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) David Henderson-Stewart, aforementioned, paid fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500) in subscription for fifteen thousand five hundred (15,500) shares divided into one thousand five hundred fifty (1,550) Class A Shares, one

thousand five hundred fifty (1,550) Class B Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class C Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class D Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class E Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class F Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class G Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class H Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class I Shares and one thousand five hundred fifty (1,550) Class J Shares; and

2) Jacques Graf von Polier, aforementioned, paid fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500) in subscription for fifteen thousand five hundred (15,500) shares divided into one thousand five hundred fifty (1,550) Class A Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class B Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class C Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class D Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class E Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class F Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class G Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class H Shares, one thousand five hundred fifty (1,550) Class I Shares and one thousand five hundred fifty (1,550) Class J Shares.

Total: thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) paid for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 as well as in articles 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) M. David Henderson-Stewart, born on February 1, 1973, in Wellington, New-Zealand, residing at 23, building 1, Bolshaya Dmitrovka Street, 1250009, Moscow, Russian Federation;

b) M. Jacques Graf von Polier, born on September 5, 1974, in Suresnes, France, residing at 30, building 7, apartment 4, Petrovka Street, 127006, Moscow, Russian Federation; and

c) Ms Sandrine Antonelli, born on March 6, 1969, in Savigny-sur-Orge, France, residing at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

TrustAudit Sàrl with registered office at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.125.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) David Henderson-Stewart, né le 1^{er} février 1973 à Wellington, Nouvelle-Zélande, porteur du passeport numéro 704991565, émis le 5 mai 2004 par les autorités du Royaume-Uni, demeurant au 23, bldg.1, Bolshaya Dmitrovka Str., 125009, Moscou, Russie, dûment représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Moscou (Russie) le 30 septembre 2009; et

2) Jacques Graf von Polier, né le 5 septembre 1974 à Suresnes, France, porteur du passeport numéro C4W9NF9MX, émis le 5 février 2009 par l'ambassade d'Allemagne à Moscou, demeurant au 30, bldg.7, app. 4, Petrovka Str., 127006, Moscou, Russie, dûment représenté par Monsieur Jean-Cédric Charles, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée à Moscou (Russie) le 30 septembre 2009.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "DJ Investments S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions divisées en trois mille cent (3.100) Actions de catégorie A, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie B, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie C, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie D, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie E, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie F, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie G, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie H, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie I, trois mille cent (3.100) Actions de catégorie J, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les "Catégories d'actions" et individuellement la "Catégorie d'actions").

5.1.2 Les actions de la Société ont des droits identiques, indépendamment de la Catégorie d'action à laquelle elles appartiennent, sous réserve de toute autre convention que les actionnaires et la Société pourraient conclure entre eux.

5.1.3 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts (le "Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions dans une ou plusieurs Catégories d'actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société sous réserve de toute autre convention que les actionnaires et la Société pourraient conclure entre eux.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs

actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, la Catégorie d'actions à laquelle de telles actions appartiennent, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le quatrième jeudi de juin à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des

actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale de l'actionnaire, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.2 Dès lors qu'une modification des statuts est de nature à changer les droits respectifs d'une Catégorie d'actions, une telle modification, afin d'être autorisée, doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires et par une assemblée spéciale des actionnaires en présence des détenteurs des actions de la Catégorie d'actions en question.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie

d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par les signatures conjointes de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien

commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) David Henderson-Stewart, susnommé,

a payé quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500) pour une souscription à quinze mille cinq cent (15.500) actions divisées en mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie A, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie B, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie C, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie D, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie E, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de Catégorie F, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie G, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie H, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie I, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie J; et

2) Jacques Graf von Polier, susnommé,

a payé quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500) pour une souscription à quinze mille cinq cent (15.500) actions divisées en mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie A, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie B, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie C, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie D, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie E, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie F, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie G, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie H, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie I, mille cinq cent cinquante (1.550) Actions de catégorie J.

Total: trente et un mille euros (EUR 31.000) payés pour trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 ainsi que celles des articles 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) David Henderson-Stewart, né le 1^{er} février 1973 à Wellington, Nouvelle-Zélande, demeurant au 23, bldg.1, Bolshaya Dmitrovka Str., 125009, Moscou, Russie;

b) Jacques Graf von Polier, né le 5 septembre 1974 à Suresnes, France, demeurant au 30, bldg.7, app. 4, Petrovka Str., 127006, Moscou, Russie; et

c) Sandrine Antonelli, né le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge, France, demeurant au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire statutaire de la Société:

TrustAudit Sàrl, ayant pour siège social le 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. LAC/2009/41026. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009129042/884.

(090155584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.903.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Wind River (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.903 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 544 on 7 June 2005 (the Articles).

THERE APPEARED:

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,050.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.493 (the Sole Partner),

Here represented by Anne Singer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Richard Black in its capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009;

2. granting of discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation;

3. insertion of a new article 18 in the Articles;

4. miscellaneous.

III. that the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr. Richard Black in his capacity as manager of the Company effective as of 30 June 2009.

Second resolution

The Sole Partner resolves to grant discharge (*quitus*) to the above resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

Third resolution

The Sole Partner resolves to insert a new article 18 in the Articles which shall be read as follows:

" **Art. 18.** General meetings of subsidiaries. 18.1. Notwithstanding any other provision of these Articles to the contrary, if the Company is required or entitled to vote at a general meeting of any direct subsidiary of the Company that is organised under the laws of a jurisdiction outside the United States of America, the Managers shall refer the subject matter of the vote to the partners of the Company at a general meeting and seek authority from the partners for the Company's corporate representative or proxy to vote in favour of the resolution proposed by the subsidiary, unless the

subsidiary is or has elected to be disregarded from its owner for United States federal income tax purposes and does not own, directly or indirectly, any subsidiary organized under the laws of a jurisdiction outside the United States of America that is treated as a corporation for United States federal income tax purposes (each such non-United States subsidiary that is not disregarded, or that is disregarded but owns, directly or indirectly, a non-United States subsidiary that is treated as a corporation for such purposes, hereinafter referred to as a "Non-U.S. Regarded Subsidiary"). The Managers shall cause the Company's corporate representative or proxy to vote the Company's shares in the Non-U.S. Regarded Subsidiary pro rata to the votes received at the general meeting of the Company, with votes for or against the directing resolution being taken, respectively, as an instruction for the Company's corporate representative or proxy to vote the appropriate proportion of its shares for and the appropriate proportion of its shares against the resolution proposed by the Non-U.S. Regarded Subsidiary, provided, however, that the foregoing shall not apply to any subject matter regarding a U.S. indirect subsidiary of the Company that is required to be voted on by a Non-U.S. Regarded Subsidiary of the Company as the shareholder of such U.S. subsidiary, and shall apply to a vote of the Company as shareholder of a disregarded subsidiary that directly or indirectly owns non-United States subsidiaries treated as corporations for United States federal income tax purposes only if the subject matter of such vote pertains to such non-United States subsidiaries treated corporations.

Art. 18.2. Notwithstanding article 18.1, the Managers in their sole and absolute discretion shall require that the by-laws or articles of association, or similar organizational documents, of each Non-U.S. Regarded Subsidiary, whether currently in existence or organised following the date hereof, shall contain provisions substantially similar to articles 18.1 and 18.2. The Company shall enter into agreements with each such Non-U.S. Regarded Subsidiary, as reasonably necessary, to effectuate or implement this article 18.2."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le septième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Wind River (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.000, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.903 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2004 suivant un acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 544 du 7 juin 2005 (les Statuts).

A COMPARU:

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.050, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.493 (l'Associé Unique),

représentée par Anne Singer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. reconnaissance et acceptation de la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009;

2. octroi d'une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission;

3. insertion d'un nouvel article 18 dans les Statuts;

4. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. Richard Black en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge de responsabilité (quitus) au gérant démissionnaire ci-dessus pour l'accomplissement de ses devoirs à partir de la date de sa nomination et ce jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 18 dans les Statuts dont la teneur est la suivante:

" **Art. 18.** Assemblées générales des filiales. 18.1. Nonobstant toute autre clause contraire prévue par ces Statuts, si la Société est sollicitée ou autorisée à voter à une assemblée générale d'une de ses filiales directes, organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis d'Amérique, les Gérants devront soumettre le sujet du vote aux associés de la Société lors d'une assemblée générale et demander l'autorisation des associés pour représenter la Société ou une procuration pour voter en faveur d'une résolution proposée par la filiale, à moins que la filiale n'ait pas été prise en compte, ou a choisi de ne pas être prise en compte par son propriétaire pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux et ne détient pas, directement ou indirectement une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis et considérée comme une personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux (chaque filiale non américaine dont il est tenu compte ou dont il n'est pas tenu compte ou mais qui possède, directement ou indirectement, une filiale organisée selon les lois d'une juridiction située en dehors des Etats-Unis, cette dernière étant considérée comme personne morale pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, est ci-après désignée comme "Filiale Non Américaine Considérée"). Les Gérants doivent faire en sorte que les représentants de la Société ou le mandataire utilise les parts de la Société dans la Filiale Non Américaine Considérée proportionnellement aux votes reçus à l'assemblée générale de la Société, les dits votes étant pris pour ou contre les décisions ordonnées, dépendant de l'instruction donnée aux représentants de la société ou au mandataire, soit de voter pour la décision ordonnée dans la juste proportion de ses parts, soit de voter contre la résolution proposée par la Filiale Non Américaine Considérée dans la juste proportion de ses parts, à condition cependant, que ce qui précède ne s'applique pas à un sujet concernant une filiale américaine indirecte de la Société, un tel sujet exigeant d'être voté par une Filiale Non Américaine Considérée en tant qu'associé d'une telle filiale américaine, laquelle possède directement ou indirectement des filiales non américaines considérées comme personnes morales pour la détermination de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis fédéraux, seulement si le sujet d'un tel vote concerne ces dernières filiales."

Art. 18.2. Nonobstant l'article 18.1, à leur discrétion seule et absolue, les Gérants peuvent exiger que les statuts, ou tout autre document organisationnel similaire, de chaque Filiale Non Américaine Considérée, actuellement existante ou constituée après la date de cet acte, contiennent des clauses substantiellement similaires aux articles 18.1 et 18.2. La Société doit contracter avec chaque Filiale Non Américaine Considérée, dans la mesure du raisonnable et du nécessaire, pour réaliser ou mettre en oeuvre cet article 18.2."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ce même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37127. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128378/157.

(090154121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.300.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Transfert des parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 avril 2009, que SOCIETE GENERAL BANK & TRUST a transféré 6.594.265 parts sociales ordinaires à

- ULYSSES FINANCE S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.	632.524.803 parts
ULYSSES FINANCE S.à r.l.	14.844.461 parts
SOCIETE GENERAL BANK & TRUST	42.615.036 parts
Parcom Ulysses 2 S.à r.l.	100.636.300 parts
GSMP V Onshore US, LTd.	15.197.828 parts
GSMP V Offshore US, Ltd.	22.708.207 parts
GSMP V Institutional US, Ltd.	1.473.365 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

ULYSSES FINANCE S. A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009128556/24.

(090154942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 419.226,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy Joseph CURT et Madame Tara O'NEILL comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Il y a lieu de lire le siège social de WP X International Holdings LLC comme suit:

- 1209 Orange Street

19801 Wilmington

New Castle, Delaware

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

WP International II S.a r.l

Signature

Référence de publication: 2009128554/23.

(090154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

—
EXTRAIT

Par des résolutions, adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 juillet 2009:

- le mandat de commissaire aux comptes de la société KMPG a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2009, qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Sven Weise, né le 4 mai 1966 à Essen, en Allemagne, demeurant à Stiftstrasse 19, D- 61476 Kronberg im Taurus, Allemagne, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010, appelée à approuver les comptes de l'exercice 2009.

- Monsieur Michel Dubois, né le 12 juin 1951 à Arles, en France, demeurant à 71, avenue Kellerman, 2 impasse Augustine, F- 95230 Soisy sous Montmorency, France, a été nommé avec effet immédiat au poste d'administrateur et ceci pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2009, qui se tiendra en 2010.

- L'actionnaire a accepté la démission de Monsieur Lorenzo Salieri de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 23 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal / Daphné Ribot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009128569/23.

(090155263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Eurowatt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.020.

—
L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée Générale") de la société en commandite par actions EUROWATT S.C.A., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.020, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 22 octobre 1994 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 28 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2548 du 17 octobre 2008.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de la société Eurowatt Sàrl, gérant commandité, représentée par son gérant Monsieur Marco De Vecchi, administrateur de société, résidant au 16, rue Henri VII -L-1725 Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Madame Vanessa Colard, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Marco De Vecchi, précité.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 120.000,- (Cent Vingt Mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 8.400.000,- (Huit Millions Quatre Cent Mille Euros) à EUR 8.520.000,- (Huit Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros), par l'émission de 120 (Cent Vingt) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de EUR 1000,- (Mille Euros) chacune et assortie d'une prime d'émission de EUR 2.500,- (Deux Mille Cinq Cents Euros) par nouvelle action de commanditaire, soit une prime d'émission globale de EUR 300.000,- (Trois Cent Mille Euros).

2. Renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leurs droits préférentiels de souscription;

3. Admission de Samprimo Finanziaria S.r.l. et de Giuliana Bellorini e Figli S.S. en tant que nouveaux actionnaires de la Société;

4. Souscription de 96 (Quatre Vingt Seize) nouvelles actions par Samprimo Finanziaria S.r.l. et de 24 (Vingt Quatre) nouvelles actions par Giuliana Bellorini e Figli S.S.;

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

6. Emission de 150,- (Cent Cinquante) nouvelles parts bénéficiaires de série A d'une valeur nominale de EUR 1,- (Un Euro) chacune au bénéfice des souscripteurs suivants:

Souscripteurs	Nombre de nouvelles parts bénéficiaires de série A souscrites	Prix des nouvelles parts bénéficiaires de série A en Euros
Samprimo Finanziaria S.r.l.	96	96
Giuliana Bellorini e Figli S.S.	24	24
Dominique Darne	30	30
Total	150	150

7. Modification subséquente de l'article 5.3. alinéa 1 des statuts de la Société;

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les éventuelles procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente Assemblée Générale, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 120.000,- (Cent Vingt Mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 8.400.000,- (Huit Millions Quatre Cent Mille Euros) à EUR 8.520.000,- (Huit Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros), par l'émission de 120 (Cent Vingt) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1000,- (Mille Euros) chacune et assortie d'une prime d'émission de EUR 2.500,- (Deux Mille Cinq Cents Euros) par nouvelle action, soit une prime d'émission globale de EUR 300.000,- (Trois Cent Mille Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale acte la renonciation des actionnaires actuels de la Société à leurs droits préférentiels de souscription.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte l'entrée des deux nouveaux actionnaires de la Société suivants:

- Samprimo Finanziaria S.r.l., société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Via Andrea, Appiani 12, cap 20121, Milan, Italie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI-1321489.
- Giuliana Bellorini e Figli S.S., ayant son siège social au 11, Corso, Milan, Italie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 09483200151.

Quatrième résolution

Les 120 (Cent Vingt) nouvelles actions de commanditaire sont souscrites et libérées par les deux nouveaux actionnaires ici représentés par Monsieur Marco De Vecchi, précité en vertu de deux procurations données sous seing privé qui après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront annexées aux présentes, comme suit:

- 96 (Quatre Vingt Seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1000,- (Mille Euros) toutes intégralement souscrites par Samprimo Finanziaria S.r.l. et assorties d'une prime d'émission totale de EUR 240.000,- (Deux Cent Quarante Mille Euros). Ces 96 (Quatre Vingt Seize) nouvelles actions ont été intégralement libérées par Samprimo Finanziaria S.r.l., de sorte que la somme de EUR 336.000,- (Trois Cent Trente Six Mille Euros) se trouvent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire;
- 24 (Vingt Quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1000,- (Mille Euros) toutes intégralement souscrites par Giuliana Bellorini e Figli S.S. et assorties d'une prime d'émission totale de EUR 60.000,- (Soixante Mille Euros). Ces 24 (Vingt Quatre) nouvelles actions ont été intégralement libérées par Madame Giuliana Bellorini e Figli S.S. de sorte que la somme de EUR 84.000,- (Quatre Vingt Quatre Mille Euros) se trouvent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 8.520.000,- (Huit Millions Cinq Cent Vingt Mille Euros) consistant en 8.519,- (Huit Mille Cinq Cent Dix Neuf) actions de commanditaire et 1 (Une) action de commandité, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000, - (Mille Euros)".

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre 150,- (Cent Cinquante) nouvelles parts bénéficiaires de série A (les "Parts Bénéficiaires") d'une valeur nominale de EUR 1,- (Un Euro) entièrement souscrites par les souscripteurs tels que repris ci-dessous:

Souscripteurs	Nombre de nouvelles parts bénéficiaires de série A souscrites	Prix des nouvelles parts bénéficiaires de série A en Euros
Samprimo Finanziaria S.r.l.	96	96
Giuliana Bellorini e Figli S.S.	24	24
Dominique Darne	30	30
Total	150	150

Les Parts Bénéficiaires ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150,- (Cent Cinquante Euros) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Les procurations des souscripteurs, telles que mentionnées ci-avant et paraphées "ne varietur" par les comparants resteront annexées aux présentes.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 5.3. alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.3. Alinéa 1. Parts bénéficiaires.** Il existe onze mille trente huit (11.038) parts bénéficiaires divisées en:
10.538 parts bénéficiaires de série A d'une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) (les "Parts Bénéficiaires de Série A");
500 parts bénéficiaires de série B d'une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR) (les "Parts Bénéficiaires de Série B")."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à deux mille cinq cents (EUR 2.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco De Vecchi, Vanessa Colard, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC / 2009 / 36778. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009128645/125.

(090155050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Boston B1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Boston B1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 3 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 1954 du 9 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 25 août 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2499 du 13 octobre 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Boston B1 S. à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 1. Denomination.** The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Boston B1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Boston B1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36541. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128654/41.

(090155295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Spersal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.947.

Les administrateurs de la société SPERSAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 947, jusqu'alors établi au 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 06 octobre 2009.

Luxembourg, le 06 octobre 2009.

Nathalie MAGER / Helena TONINI-DI VITO / Pierfrancesco AMBROGIO

Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire

Référence de publication: 2009128928/13.

(090155073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Juni 2009

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Heiko Schröder, Herrn Matthias Rubner, Herrn Richard Goddard und Herrn Dr. Yves Wagner.

Herr Heiko Schröder soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Demnach bestätigt die Gesellschafterversammlung die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt:

Herr Heiko Schröder
Herr Matthias Rubner
Herr Richard Wagner
Herr Dr. Yves Wagner

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Juni 2010 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S. à r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2009 endet.

Die Berufsadresse der Verwaltungsräte Richard Goddard und Yves Wagner befindet sich seit Beginn des Jahres 2009 in 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxemburg.

Luxemburg, im Oktober 2009.
HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF

Référence de publication: 2009128927/27.

(090155272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

S.E.I.I. Société Européenne d'Investissement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.930.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 août 2009 et par le conseil d'administration en date du 3 septembre 2009

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venu à échéance, de Monsieur Eric MAGRINI n'ont pas été renouvelés.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Fabio GAGGINI a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. Monsieur Philippe TOUSSAINT, pré-qualifié, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 07/10/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.E.I.I. Société Européenne d'Investissement Immobilier S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128980/27.

(090154707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Operations Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.412.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 août 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 07/10/2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009128981/17.

(090154709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Im Jahre zweitausendundneun.

Den achtzehnten September um 14.25 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft (société en commandité par actions) PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR, als Investmentgesellschaft für Anlage in Risikokapital gemäss Gesetz vom 15. Juni 2004 qualifiziert, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, gemäss eines Beschlusses vom 9. Februar 2007 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP GLOBAL MEZZANINE 2007 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B122458. wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean-Joseph WAGNER am 30. Januar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 173 vom 14. Februar 2007.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von fünfhunderteinundneunzigtausend fünfhundertsechs Euro und fünfundfünfzig Cents (591.506,55 EUR), eingeteilt in fünfhunderteinundvierzigtausendundfünf Komma zehn (541.005,10) Manager-Aktien und fünfzigtausendfünfhunderteins Komma fünfundvierzig (50.501,45) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von 1,- EUR (zuzüglich Emissionsagio von 0,- EUR bis 1,- EUR) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäss den Regeln für die Änderung der Satzung gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 23. Juli 2007 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um einhundertachtzigtausend neunhundertachtundfünfzig Euros (180.958,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von funfhunderteinundneunzigtausend fünfhundertsechs Euro und fünfundfünfzig Cents (591.506,55 EUR) auf siebenhundertzweiundsiebzigttausend vierhundertvierundsechzig Euro und fünfundfünfzig (772.464,55 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- sechzehntausenddreihundert Komma vierunddreissig (16.300,34) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von sechzehn Millionen zweihundertvierundachtzigtausendundeinundvierzig Euro und dreizehn Cents (16.284.041,13 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- einhundertvierundsechzigtausend sechshundertsiebenundfünfzig Komma Sechsendsechzig (164.657,66) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von einhundertachtzigtausend neunhundertachtundfünfzig Euro (180.958,- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von sechzehn Millionen zweihundertvierundachtzigtausendundeinundvierzig Euro und dreizehn Cents (16.284.041,13 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von siebenhundertzweiundsiebzigttausend vierhundertvierundsechzig Euro und fünfundfünfzig (772.464,55 EUR), eingeteilt in siebenhundertundfünftausend sechshundertzweiundsechzig Komma sechsundsiebzig (705.662,76) Manager-Aktien und sechsendsechzigtausend achthundertundeins Komma neunundsiebzig (66.801,79) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünftausenddreihundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3462. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128748/91.

(090155276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pilar Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 132.800,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.221.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009128902/17.

(090154721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

—

Veillez noter que la nouvelle adresse de l'associé, Monsieur Anders PETTERSSON, est dorénavant la suivante:
Bülow Hübes väg, 16, S-216 18 Limhamn, Suède

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour NABPP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128978/13.

(090154692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Rolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.081.

—

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Göran ARVINIUS comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 1st, 2009, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Göran ARVINIUS as director of the company;
2. To elect Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg as director of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009129119/18.

(090156002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quarante-deuxième (342.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 148.455.

—
STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent quarante-deuxième (342.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 gehengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirt-

schaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen. (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Steiert, Josefa
 Straße: Amtfeldstr. 9
 Postleitzahl/Wohnort: 76316 Malsch
 Geburtsdatum/Geburtsort: 20.08.49 / Meißenheim
 Beruf: Friseurmeisterin

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen: das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen.

Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages; f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007.

(INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer)

Unterschrift

Référence de publication: 2009129044/114.

(090155917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFARO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129439/12.

(090155958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IIB- Immobilien- und Industriebau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129437/10.

(090155591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

In the year two thousand nine, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Catalyst General Partner Limited, a company duly organized and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at West Centre, St. Helier, Jersey JE4 8PQ and registered under the number 94516, as general partner of the Catalyst Buyout Fund I LP, a limited partnership established under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994., with number LP819,

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 4 September 2009, said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and representing the entire share capital of Catalyst Buyout I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a share capital of EUR 144,300 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.578, incorporated pursuant to the deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2022 dated 27 October 2006. The articles have been amended the last time by a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1062 dated 25 May 2009, hereinafter the "Company".

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one thousand and five hundred euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and forty four thousand three hundred euro (EUR 144,300.-) to two hundred and ninety four thousand three hundred Euro (EUR 294,300.-).

2 To issue six thousand (6,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these six thousand (6,000) new shares by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one thousand and five hundred euro (EUR 150,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and forty four thousand three hundred euro (EUR 144,300.-) to two hundred and ninety four thousand three hundred Euro (EUR 294,300.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue six thousand (6,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

99110

*Third resolution
Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms. Sara Lecomte, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe to the six thousand (6,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one thousand and five hundred euro (EUR 150,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred and ninety four thousand three hundred Euro (EUR 294,300.-) divided into eleven thousand seven hundred and seventy two (11,772) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Catalyst General Partner Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à West Centre, St. Helier, Jersey JE4 8PQ et enregistrée sous le numéro 94516 en tant que associé commandité de Catalyst Buyout Fund 1 L.P., société en commandite établie sous le "Limited Partnership (Jersey) Law 1994",

ici représentée par Sara Lecomte, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey en date du 4 septembre 2009.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital de Catalyst Buyout I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 144.200,-, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 119.578, constituée selon acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2022 en date du 27 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 en date du 25 mai 2009 (ci-après, la "Société").

La comparante représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante quatre mille trois cent euros (EUR 144.300,-) à deux cent quatre vingt quatorze mille trois cent euros (EUR 294.300,-).

2 Emission de six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces six mille (6.000) nouvelles parts sociales par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante quatre mille trois cent euros (EUR 144.300,-) à deux cent quatre vingt quatorze mille trois cent euros (EUR 294.300,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite Mlle Sara Lecomte, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu de la procuration pré mentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quatre vingt quatorze mille trois cent euros (EUR 294.300,-) représenté par onze mille sept cent soixante douze (11.772) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128986/140.

(090155988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

mpool consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 138.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129436/10.

(090155589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Legitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 113.932.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires du 24 février 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux compte l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA, pour une période de 3 ans. L'exécution de son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Signatures

Référence de publication: 2009129167/15.

(090155732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

B.S. Quartz Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 34, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 75.362.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le sept septembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

B.S. QUARTZ ENGINEERING S.A.,

avec siège social à L-6975 Rameldange, 34, Bounert,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 269 du 19 avril 1999,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 75.362.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures et choisit comme président Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, laquelle est également désignée par l'assemblée générale comme scrutateur.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de la gestion effectuée par le liquidateur.
2. Nomination de Monsieur Kim JANSSENS comme commissaire
3. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation
4. Décharge aux liquidateur et commissaire de leur mandat respectif
5. Clôture de la liquidation
6. Dépôt des documents comptables
7. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur.

Deuxième résolution

L'assemblée donne acte au liquidateur du rapport fait sur les opérations de liquidation et constate que le liquidateur a remis à l'assemblée générale les comptes de la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Kim JANSSENS, commissaire aux fins de vérification de l'exactitude du rapport ainsi que des comptes établis par le liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date pour l'assemblée générale statuant sur la dissolution de la société dont question à la date de ce jour.

Sur ce, l'assemblée générale se considère comme régulièrement constituée pour décider de la dissolution de la société et délibère valablement telle qu'elle est constituée. Elle prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Cinquième résolution

L'assemblée donne acte au commissaire à la liquidation de son rapport et approuve ledit rapport.

L'assemblée donne décharge pure et simple, pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme B.S. QUARTZ ENGINEERING S.A., avec siège social à L-6975 Rameldange, 34, Bounert, a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Septième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à B-3200 Aarschot, Tiensestraat 79 (Centrum voor Bedrijfsbeheer BV).

Huitième résolution

L'assemblée décide de consigner une somme de 365.- euros entre les mains de Monsieur Kim JANSSENS pour découvrir d'éventuels frais, et ce pour une durée de deux ans.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,-€).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 9 septembre 2009. Relation: RED/2009/991. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 7 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009129018/83.

(090155682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

La Haie Blanche S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA HAIE BLANCHE S.A. LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129442/12.

(090155965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVERSIONES VISO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129440/12.

(090155960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IIB- Immobilien- und Industriebau A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129438/10.

(090155594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

CareFusion Luxembourg 501 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.907.

Le bilan du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129462/10.

(090155848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129459/10.

(090155938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Lymit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 635.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Lymit Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lymit Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009129458/13.

(090155937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Nontag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Nontag S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nontag S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009129457/13.

(090155932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Filti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Filti S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Filti S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009129455/13.

(090155929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Audit Value International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 94.260.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 septembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Mikael HOLMBERG, M. Henry GUY et M. Robert POWERS comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire M. Robert POWERS comme administrateur-délégué de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. De ré-élire M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 30th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Mikael HOLMBERG, Mr. Henry GUY and Mr. Robert POWERS as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr. Robert POWERS in order to delegate the day-to-day management of the Company until the next annual shareholders' meeting.
3. To re-elect Mr. Gilles WECKER as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009129118/23.

(090156009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Eaglestar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.263.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129447/11.

(090155944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Eaglestar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.263.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129446/11.

(090155941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Eaglestar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.263.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129445/11.

(090155940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Nitid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 230.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Nitid S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nitid S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009129452/13.

(090155874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

Le bilan et rapport du réviseur d'entreprises au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129451/11.

(090155954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Eagleprize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.178.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129448/11.

(090155945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Astor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.983.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129444/11.

(090155939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Eagleprize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.178.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129449/11.

(090155947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le bilan du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129465/10.

(090155855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

CareFusion Luxembourg 501 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.907.

Le bilan du 1^{er} Janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129463/11.

(090155850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Triphis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.856.

Le bilan du 20 février 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129466/10.

(090155856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129468/10.

(090155862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Vespucci Sub Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129470/11.

(090155810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABALLO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129443/12.

(090155966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Sofy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Sofy S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofy S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009129453/13.

(090155875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Vipax Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129482/10.

(090155821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Pavix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129481/10.

(090155820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Mavipa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129480/10.

(090155819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Acronis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129478/11.

(090155816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129477/11.

(090155814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129474/11.

(090155813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Lehwood International Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129472/11.

(090155811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Bendis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.925.

Le bilan du 8 décembre 2006 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129467/11.

(090155858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009128626/10.

(090154703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.
